



## **Discours**

**Dr Dalil BOUBAKEUR**

Recteur de l'Institut musulman  
de la Grande Mosquée de Paris

Président de la Fédération nationale  
de la Grande Mosquée de Paris

---

# CONGRES DES FEDERATIONS MUSULMANES DE FRANCE

**Paris, dimanche 9 décembre 2018**  
**INSTITUT DU MONDE ARABE**

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Les événements sociaux qui agitent en ce moment notre pays démontrent une vérité trop souvent niée : les musulmans de France ne sont pas la raison du « malaise français ». L'islam ne peut plus, ne doit plus, servir de diversion ni de bouc-émissaire tout trouvés.

Nous sommes réunis, ici à l'Institut du Monde Arabe, au nom des musulmans français, de leurs fédérations et Grandes Mosquées qui, lassés par tant de projets avortés d'organisation de l'islam de France, ont décidé d'œuvrer par eux-mêmes, et pour eux-mêmes, à une véritable représentation et à une solide structuration de leur culte, dans un rapport de confiance avec les autorités de notre pays.

En ce moment décisif pour l'avenir de l'islam en France, nous revendiquons l'indépendance de notre culte comme principe préliminaire à toute discussion sur cette organisation « de l'islam ». Toute tentative de modifier les rapports clairs et fondamentaux entre les religions et l'État, toute ingérence d'une administration qui se doit de respecter la liberté religieuse, entraîneraient notre opposition farouche. La liberté religieuse, garantie par nos lois, par l'Europe et par les Nations-Unies dans le monde, est une grande liberté publique. Nul ne peut y renoncer.

Aussi est-il plus que jamais temps d'opérer une rupture avec la situation passée de l'islam en France. Nous devons œuvrer à un renouveau conforme à la vie actuelle des millions de musulmans dans ce pays, où ils forment la deuxième religion.

Le fait musulman est consubstantiel à l'histoire de France depuis le plus haut Moyen-Âge de François Ier. En des temps plus contemporains, les musulmans ont bâti les fondations d'un islam de France de par le sang versé lors des guerres françaises (1870, 1914-18, 1939-45, Indochine). La Mosquée de Paris, construite après 14-18 et l'infamante Bataille de Verdun, a œuvré sans relâche pour leur mémoire. Des pentes de Douaumont à celles du Monte Cassino, tous les musulmans, par leur sacrifice suprême, et par la sueur des efforts qui contribuèrent à reconstruire le pays après-Guerre, ont acquis leur droit de vivre français.

Nous affirmons notre adhésion totale à la République, à ses principes et à ses lois, pour nous-mêmes et pour nos jeunes coreligionnaires.

Aujourd'hui, le musulman ne fait pas partie d'une « minorité exogène ». Il est citoyen, à part entière, parmi tous les autres, d'un pays devenu le sien. Et cette citoyenneté n'efface en rien la diversité des origines culturelles et des pratiques traditionnelles, que nous devons être soucieux de respecter et de rassembler : les divers courants d'islam en France partagent une vision spirituelle commune.

Comme le dit Mohammed Talbi, « *si l'islam est unique en sa doctrine, il est multiple en ses expériences ou ses particularismes historiques* ».

Cette diversité n'est en rien un handicap. Bien au contraire ! Les musulmans de France aspirent à l'union et à la solidarité de tous, sans distinction d'origine nationale, linguistique ou d'école schismatique. Ils ne font aucune différence entre les femmes et les hommes.

La communauté musulmane est arrivée « à maturité ». Elle participe au développement de la France et a prouvé son adhésion à ses valeurs. Elle veut vivre avec son temps. Par l'effort permanent d'*ijtihad*, elle suit l'évolution de la société. Le refus des temps présents et à venir signifierait, au contraire, un manque de foi et de confiance dans le message divin. Car, comme le dit Tahar Ben Achour, « loin d'être un dogme figé, l'islam est une religion vivante qui vint pour annoncer une parole libératrice. »

Ainsi, partant du principe de réalité que l'avenir de la France se construira avec les musulmans, nous avons le devoir d'agir contre l'exclusion d'une partie de la jeunesse.

Nous devons aussi souligner la réussite de nombre de jeunes musulmans dans nos écoles, nos universités, nos entreprises. Ils représentent cette « chance pour la France », si vitale, de rajeunissement et d'énergie.

L'« intégration » est la solution aux grands défis de notre société.

1. Le premier défi est celui de la laïcité, acquis majeur du vivre-ensemble et de la non-discrimination des citoyens quelle que soit leur croyance, dans la neutralité religieuse de l'État. La laïcité correspond, définitivement, à l'indépendance des cultes et à la non-ingérence de l'administration. Elle apparaît comme un progrès décisif, universalisable et logique dans l'organisation des sociétés modernes et plurielles.

La loi dit : « *la République ne reconnaît aucun culte, n'en finance aucun excepté l'aumônerie. Elle assure la liberté de conscience et le libre exercice du culte, ainsi que l'égalité de traitement de toutes les religions par l'État.* »

Nous ne pouvons accepter aucune dérogation à ce principe de neutralité républicaine, ni aucun régime d'exception, qui seraient appliqués à l'Islam.

2. Les musulmans de France prônent avec force la tolérance religieuse, le respect d'autrui, le droit de croire ou de ne pas croire. Ils sont respectueux des traditions françaises et des valeurs séculaires de la nation, tout en affirmant leur aspiration à une identité culturelle et religieuse authentique.
3. Les musulmans doivent continuer à œuvrer à la modernité de leur pensée religieuse, dans un effort permanent d'émancipation, d'ouverture et de liberté.  
Nous tenons, en particulier, à défendre l'égalité homme/femme, et à conférer aux femmes tous les droits nécessaires à leur épanouissement et à leur rôle actif dans la société et dans l'Islam.
4. Nous rejetons enfin le communautarisme et le radicalisme, qui ont démontré leur nuisance extrême depuis quelques années dans notre pays. Notre lutte sera implacable. Nous condamnons le racisme, l'islamophobie et le rejet de toute autre religion. L'Islam, comme l'a exprimé Mohamed Arkoun, a trop souffert d'« *un imaginaire d'exclusion réciproque* » avec l'Occident.

Seul un esprit de réforme pourra nous aider à conjurer ces menaces. L'Islam moderne se fera par lui-même, sans ingérence aucune dans son organisation, qui découlera de l'effort de ses structures propres déjà en marche.

Par le passé, l'administration française a financé et a géré le rapport de notre culte à l'État. La loi du 9 octobre 1981, qui permettait aux ressortissants d'autres pays de présider une association, sans autorisation préfectorale, a été à l'origine d'une multiplication des lieux de culte, parfois précaires et réduits à ce que l'on a appelé « l'Islam des caves ».

Par l'effort des musulmans eux-mêmes, des mosquées ont été peu à peu érigées sur l'ensemble du sol français, et se sont naturellement fondues dans le paysage urbain.

Aussi, plus de 2000 lieux de culte musulman et leurs associations partagent la responsabilité de répondre aux besoins d'organisation, dont :

- la gestion et la construction de mosquées ;
- l'encadrement du pèlerinage à La Mecque, de la *zakat* et du *halal* ;
- la mise en place des carrés musulmans dans les cimetières communaux ;
- la formation des imams et des aumôniers, des assistants-religieux et des aides aux familles.
- l'ouverture de centres d'études et d'enseignement théologiques ;
- le développement des études de l'Islam, des civilisations de l'Islam et de la langue arabe.
- enfin, la gestion directe de l'audiovisuel, et de son émission sur la chaîne publique, échappant actuellement au culte.

C'est pour mener à bien, et de concert, ces différentes activités, que les mosquées et leurs associations ont pour l'heure préféré la liberté, l'indépendance, la protection et la stabilité octroyées par la loi de 1901 aux quelques avantages de la loi de 1905.

La loi de 1905 circonscrit l'activité des mosquées au cultuel. Or, c'est la nature de l'Islam d'être à la fois un culte, une culture, une réalité humaine et une civilisation remarquable.

L'Institut Musulman de la Mosquée de Paris a toujours incarné l'ensemble de ces dimensions indissociables, incluant son caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire, scientifique et linguistique, qui sont d'ailleurs à la base de nos ressources financières (le *halal*, la *zakat*, le Pèlerinage).

Des administrations nous incitent — ce qui n'est pas nouveau — à faire prévaloir la loi de 1905. Nous demandons, au contraire, le respect de nos statuts actuels, qu'on ne peut légalement nous contraindre à changer.

Nous rejetons également l'ingérence dans le financement du culte.

Les apports extérieurs pour la construction et la gestion des lieux de culte ne sont en rien une exception dans notre économie mondialisée, qui favorise l'arrivée de capitaux étrangers dans toutes les sphères culturelles, culturelles, artistiques, sportives, économiques, industrielles et même spatiales ! Ces apports étrangers ne sauraient donc justifier une atteinte à la séparation entre l'État et les cultes.

Seule importe une gestion libre et autonome, sous le contrôle légal d'un Commissaire aux comptes, qui peut devenir obligatoire.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Nous, Fédérations, avec nos mosquées, représentons l'islam en France. Notre ancrage historique et territorial fait de nous un interlocuteur légitime pour l'État. Nous avons la capacité de gérer le quotidien et de penser l'avenir de notre culte.

Cet engagement est aujourd'hui réaffirmé par notre volonté de renforcer le Conseil Français du Culte Musulman.

Nous pensons que des structures départementales, régionales puis nationales élues permettront de former une base représentative. L'assemblée générale sera constituée à partir de fidèles des mosquées et de personnalités extérieures, dont un quota adéquat de femmes.

À l'échelon régional seraient choisis les membres du conseil d'administration, qui pourraient élire à son tour un bureau exécutif et un président pour trois ou quatre ans. Pour la présidence, l'alternance actuelle du CFCM serait maintenue.

Par cette réforme, nous espérons assurer la légitimité des membres du CFCM, et lui permettre, grâce à des commissions compétentes, d'aborder tous les problèmes des musulmans de France. La commission théologique est une nécessité. La Fondation des Œuvres de l'islam reste à développer, conformément à la loi et à ses fondateurs.

Les mosquées, fédérations et autres institutions contribueront, par des ressources supplémentaires, à donner des moyens au CFCM pour faire face à ses nouvelles fonctions.

\*\*\*\*\*

Je souhaite conclure en réaffirmant nos engagements premiers et inconditionnels :

- **Nous défendons l'Unité de l'ensemble des musulmans et de leurs associations représentatives ;**
- **Nous défendons la pleine Citoyenneté des musulmans et le respect des lois républicaines, dont celles portant sur la Laïcité.** Nous proclamons haut et fort notre attachement à la Nation française dans son histoire, ses valeurs, sa culture et son intégrité pour lesquelles sont morts tant des nôtres.
- **Nous défendons la mise en œuvre d'un Islam du juste milieu et de Paix, qui invite à un Dialogue de Tolérance et de Connaissance entre les religions,** et qui permet de lutter contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme, ainsi que le radicalisme et l'islam politique, facteurs d'amalgames néfastes et générateurs de crimes innommables.
- **Nous défendons notre participation au progrès social,** notamment par l'aide aux plus démunis et par la promotion de l'égalité homme/femme.
- **Nous défendons l'égalité de traitement de toutes les religions dans le sillage de la Loi de 1905,** impliquant pour l'État la neutralité, la séparation avec les cultes, leur non-financement illégal, le respect de la liberté de conscience et, en conséquence, la liberté de la pratique et de l'organisation des cultes.
- **Et enfin, nous affirmons notre capacité entière à nous organiser par et pour nous-mêmes ;** conformément à la loi républicaine, à égalité avec les autres cultes de France, incluant le CFCM et les fédérations représentatives.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Le Coran (*Ar-Ra'ad*) incite les croyants au progrès : « *Dieu ne changera rien d'une communauté sans que chaque individu qui la compose n'ait changé en lui-même.* »